

Laura Seguin - Conseillère Municipale et communautaire

Sète, le 17 avril 2024

François Commeinhes
Maire
Hôtel de Ville
Rue Paul Valéry
34200 Sète

Objet : demande de précisions sur contrôle du débit d'exhaure – parking Aristide Briand
Copie : Mr Christophe Clair – Directeur général SPLBT

Monsieur le Maire,

Concernant les travaux de réalisation du parking souterrain place Aristide Briand à Sète, l'expert judiciaire nommé par le Tribunal Administratif de Montpellier conclut ainsi sa note n° 8 du 14 novembre 2023 :

« Néanmoins, compte tenu de la complexité de l'environnement hydrogéologique, il me paraît souhaitable de mettre en place un suivi tel que défini dans la note de Christian Jossinet. Ce suivi comprenant :

- Comptes rendus d'essais de pompage avant rabattement généralisé,
- Pose et suivi de piézomètres complémentaires à l'extérieur de la paroi côté Est pour préciser l'influence, dans le voisinage, du rabattement provisoire en cours de chantier Ceci dans le cadre d'une méthode observationnelle conforme à l'eurocode 7
- Système d'alerte dans le cas où les niveaux de pompage de 30 m³/h seraient dépassés
- Comptes rendus de mission G3 dus par l'entreprise
- Comptes rendus de mission G4 assurée par ABESOL pour le compte du maître d'ouvrage
- DOE des parois moulées et du radier cuvelé du Parc de stationnement. »

La note du sapiteur Christian Jossinet jointe à la « note n° 8 aux partis » de l'expert précise :

« Le débit d'exhaure est limité à tout moment du chantier à 30 m³/heure. Quant à la vérification des débits de pompage, les 4 puits doivent être équipés de débitmètres et compteurs, ce qui permettra un contrôle continu ; et les essais préalables de pompage permettront de vérifier les estimations et d'apporter des mesures correctives si nécessaire. »

Ainsi, je vous sollicite pour avoir une information précise et officielle **sur le contrôle du débit d'exhaure du chantier A. Briand limité à 30 m³/h. Il s'agit en l'occurrence des divers points** précisés ci-dessus par l'expert Dautheville dans les modes de contrôle en fin de note n°8.

Sa mission ayant pris fin, il est de votre autorité de veiller à l'exécution de ces mesures de contrôle et à la communication des comptes rendus.

.../...

Cette demande conforte ma volonté de totale transparence dans un dossier complexe. L'opacité entourant les opérations, les travaux, les transactions financières, le phasage temporel m'amènent à vous demander communication de tous ces éléments.

La SPLBT reste muette quand vous nous suggérez de l'interpeller.

Il est donc, de fait, de votre responsabilité, en tant que Président de cette société, d'éclaircir les zones d'ombre, trop nombreuses, inhérentes à ce chantier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations républicaines.

Laura Seguin
Conseillère municipale et communautaire
Groupe Ensemble pour Sète

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laura Seguin', with a long horizontal flourish extending to the right.